



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

**Fonds régions et ruralité - volet 2
2021**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PRIORITÉ 1. La réalisation des mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC	2
PRIORITÉ 2. La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	3
PRIORITÉ 3. La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental	4
PRIORITÉ 4. L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement	5
PRIORITÉ 5. Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services.....	6
PRIORITÉ 6. Le soutien au développement rural, dans le territoire défini	7

INTRODUCTION

Depuis avril 2020, le nouveau Fonds de régions et ruralités (FRR) - volet 2 a été mis en place pour soutenir les MRC dans leurs compétences en développement local et régional. Ce fonds découle d'une entente entre la MRC de Nicolet-Yamaska (MRC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Il a remplacé divers programmes que la MRC avait l'habitude de gérer (entre autres le Pacte rural) et consiste maintenant en une seule enveloppe régionale utilisée comme levier pour soutenir le développement du territoire de la MRC.

Placé maintenant au cœur de la nouvelle gouvernance municipale appelée gouvernance régionale de proximité, ce nouveau statut lui permet de prendre toute mesure afin de favoriser le développement des communautés de son territoire. À cet effet, le Conseil des maires a établi ses priorités d'intervention pour l'année 2021 notamment pour :

- La réalisation des mandats au regard de la planification, de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC ;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental ;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement ;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle pour établir des partages de services ;
- Le soutien au développement rural, dans le territoire rural défini à cette fin.

Ce rapport d'activités couvre la période du **1^{er} janvier 2021** au **31 décembre 2021**.

Toute l'information concernant le FRR est disponible sur le site Internet de la MRC au www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca.

Ici, dans la MRC de Nicolet-Yamaska, on fait bouger les choses !

Geneviève Dubois
Préfète de la MRC de Nicolet-Yamaska

PRIORITÉ 1. La réalisation des mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC

Le département de l'aménagement regroupe plusieurs services. L'élaboration de la modification de règlements d'aménagement du territoire, l'inspection en bâtiment, la gestion des matières résiduelles et le contrôle du déboisement relèvent tous de l'aménagement du territoire. En plus de veiller à la poursuite de ses objectifs, le département d'aménagement du territoire offre à l'occasion des services aux municipalités qui en font la demande.

Déoulant du plan de transition écologique, des actions visant le développement durable de la MRC sont mises de l'avant à chaque année. La contribution au fonds de la biodiversité est un exemple de levier financier visant à stimuler l'émergence de projets locaux qui permettront aux municipalités de la MRC de mettre en valeur la biodiversité de nos milieux de vie.

PROJETS	MONTANTS PRÉVUS	MONTANTS RÉELS
Élaboration et mise en œuvre de mesure de soutien à l'attractivité du territoire et accompagnement des municipalités dans leurs démarches de planification et de modification réglementaire	80 087 \$	79 331 \$
Élaboration et mise en œuvre de projets de développement durable	30 000 \$	0 \$
Contribution au fonds de la biodiversité	14 500 \$	0 \$

PRIORITÉ 2. La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

La MRC offre des services-conseils de première ligne en développement économique. La mission est de s'assurer que les promoteurs et les entreprises aient en main toutes les informations nécessaires pour prendre les meilleures décisions quant à la réalisation de leur projet d'affaires.

L'offre de services-conseils nécessite également de mandater des partenaires qui, en raison de leur secteur d'activités et de leur expertise, viennent bonifier les services professionnels aux entreprises.

En plus des services techniques, la MRC investit également à chaque année sous la forme de contributions non remboursables dans des projets d'entreprises qui intègrent les technologies numériques dans leur entreprise, qui développent de nouveaux produits ou de nouveaux marchés ou dans le cadre de relève d'entreprise par de jeunes entrepreneurs.

PROJETS	MONTANTS PRÉVUS	MONTANTS RÉELS
Services-conseils en développement économique	327 026 \$	327 026 \$
Subvention FDET-Soutien à l'investissement stratégique		
Subvention FDET-SIS : Congélation Grand Bleu	10 000 \$	10 000 \$
Subvention FDET-SIS : Rovibec	10 000 \$	0 \$
Subvention FDET-SIS : Rotec International	10 000 \$	10 000 \$
Subvention FDET-Économie sociale	10 000 \$	0 \$
Subvention FDET-Jeune entrepreneur	5 000 \$	0 \$
Subvention FDET-Jeune entrepreneur – Zachary Fréchette	5 000 \$	5 000 \$
Pôle d'économie sociale	10 000 \$	10 000 \$
Place aux jeunes plus	5 000 \$	0 \$
Corporation développement économique (CDC)	10 000 \$	0 \$
Service de recrutement international	5 000 \$	0 \$
Incubation et accélération	40 000 \$	0 \$
Honoraires professionnels	5 000 \$	1 706 \$
Espaces régionaux d'accélération	27 897 \$	10 570 \$

PRIORITÉ 3. La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental

Le développement territorial passe aussi par le soutien et l'accompagnement de projets économiques structurants qui visent à embellir nos milieux de vie et y développer ou maintenir une offre de services de proximité facilitant ainsi l'attraction et la rétention des résidents.

Le développement touristique s'étant ajouté aux compétences de la MRC, le développement et la promotion de l'offre touristique ont nécessité une augmentation des investissements à cet effet afin de se positionner comme destination touristique et profiter de la relance post-pandémie de ce secteur.

PROJETS	MONTANT PRÉVUS	MONTANT RÉELS
Service d'accompagnement pour l'élaboration de plans de revitalisation des communautés	60 800 \$	23 955 \$
Volet Grands Diffuseurs	47 000 \$	27 000 \$
Mise en œuvre du plan de développement touristique	154 890 \$	122 852 \$
Projets majeurs pour assurer le développement régional du territoire de la MRC	54 204 \$	
- Plan de gestion des matières résiduelles		10 235 \$
- Contribution – Projet des Petits ambassadeurs		1 040 \$
- Contribution – Projet lieux d'autocueillette		358 \$
- Contribution – Notre Centre-du-Québec Goûtez-y		2 755 \$

PRIORITÉ 4. L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement

La MRC intervient dans le domaine culturel notamment par du soutien aux initiatives de la collectivité. Avec l'adoption en 2001 de sa politique culturelle, la MRC s'est assurée de soutenir le développement culturel par l'accessibilité à du soutien technique et financier pour les entreprises et les projets culturels de son territoire.

Dans la logique de sa mission et de ses mandats, la MRC joue également un rôle rassembleur, notamment, en suscitant, encourageant et facilitant la concertation des partenaires.

En 2021, le début d'un grand chantier de révision de la politique culturelle a été entamé en collaboration de la MRC de Bécancour et de l'Université du Québec à Trois-Rivières. À l'issue de cette vaste consultation, la MRC sera dotée d'une nouvelle politique qui lui permettra de mettre en œuvre des actions visant la mise en valeur notamment de notre patrimoine, notre histoire, nos lieux de diffusion, nos artistes amateurs et professionnels et d'animer nos milieux de vie.

PROJETS	MONTANTS PRÉVUS	MONTANTS RÉELS
Mise en œuvre de l'entente de développement culturel	62 000 \$	62 000 \$
Entente sectorielle de concertation régionale du Centre-du-Québec	13 578 \$	13 578 \$
Entente de développement en matière d'égalité entre les hommes et les femmes	10 000 \$	10 000 \$

PRIORITÉ 5. Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre)

La MRC a comme mission de renforcer, par une approche collective, les capacités de développement durable des municipalités en offrant notamment des services techniques et professionnels aux municipalités qui n'ont pas la masse critique suffisante pour se les offrir individuellement.

La démarche de gestion des actifs est un exemple de projet visionnaire qui, par l'adhésion de l'ensemble des municipalités, leur permettra d'avoir une lecture juste de l'état de leurs actifs et infrastructures municipales afin d'en planifier l'entretien, le développement et les investissements afférents pour les années futures.

PROJETS	MONTANTS PRÉVUS	MONTANTS RÉELS
Accompagnement professionnel en géomatique	73 724 \$	70 390 \$
Équipements informatiques	27 000 \$	27 000 \$
Démarche de gestion des actifs	64 720 \$	19 258 \$

PRIORITÉ 6. Le soutien au développement rural, dans le territoire défini

La Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC a pour objectifs de favoriser la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie (dans les domaines social, culturel, économique et environnemental) et de soutenir le développement rural.

BÉNÉFICIAIRES	TYPE D'AIDE	PROJETS	MONTANTS RÉELS
Municipalité de Saint-Wenceslas	Subvention : Développement des milieux de vie	Aménagement du Parc Lacourse	40 000 \$
Municipalité de Pierreville		Panneau d'affichage dynamique	20 000 \$
Municipalité de Baie-du-Febvre		Parc Loisir – Phase aînés	40 000 \$
Municipalité de Sainte-Monique		Aménagement terrains des loisirs	25 000 \$
Municipalité de Sainte-Eulalie		Terrasse collective	40 000 \$

ADMINISTRATION DE L'ENTENTE

NOMBRE D'INTERVENANTS PAR AXE D'INTERVENTION	MONTANTS PRÉVUS	MONTANTS RÉELS
Direction générale, coordonnateurs et comptabilité	82 800 \$	82 800 \$
Contribution au fonds de formation	17 200 \$	17 200 \$

TOTAL DES INTERVENTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU FRR EN 2021

ENVELOPPE TOTALE FRR 2021	MONTANT RÉSIDUEL 2021	MONTANT VERSÉ POUR LA PÉRIODE 2021	MONTANT ENGAGÉ POUR LA PÉRIODE 2022	MONTANT RÉSIDUEL 2022
1 334 979 \$	564 455 \$	1 109 254 \$	447 800 \$	328 372 \$